

e) la plainte a été déposée après l'expiration d'un délai d'un an après le dernier des faits sur lesquels elle est fondée, ou de tout délai supérieur que la Commission estime indiqué dans les circonstances.

e) la plainte a été déposée après l'expiration d'un délai d'un an après le dernier des faits sur lesquels elle est fondée, ou de tout délai supérieur que la Commission estime indiqué dans les circonstances.

R.S., c. I-2

*Immigration Act*

35. Section 105 of the French version of the *Immigration Act* is replaced by the following:

Cas des détenus

105. Si le mandat ou l'ordre prévus aux paragraphes 103(1) ou (3) visent un détenu incarcéré dans un établissement en application de l'ordonnance d'un tribunal ou d'un autre organisme, le sous-ministre peut ordonner au gardien, directeur ou responsable de l'établissement de continuer à le détenir à l'expiration de sa peine ou de la durée de sa détention, compte tenu des éventuelles réductions légales de peine ou des mesures de clémence, en vue de son placement sous garde par un agent d'immigration.

1992, c. 49, s. 102(11)

36. Paragraph 114(4)(a) of the English version of the Act is replaced by the following:

(a) the selection standards established under paragraph (1)(a) and all regulations made pursuant to paragraphs (1)(b.1) and (f), and

1991, c. 47

*Insurance Companies Act*

37. Subsection 208(2) of the *Insurance Companies Act* is replaced by the following:

By-law required

(2) No remuneration shall be paid to a director as director until a by-law fixing the aggregate of all amounts that may be paid to all directors in respect of directors' remuneration during a fixed period of time has been confirmed by special resolution.

38. The portion of subsection 237(2) of the English version of the Act before paragraph (a) is replaced by the following:

Regulations

(2) The Governor in Council may make regulations

39. Paragraph 299(1)(e) of the French version of the Act is replaced by the following:

*Loi sur l'immigration*

35. L'article 105 de la version française de la *Loi sur l'immigration* est remplacé par ce qui suit :

L.R., ch. I-2

Cas des détenus

105. Si le mandat ou l'ordre prévus aux paragraphes 103(1) ou (3) visent un détenu incarcéré dans un établissement en application de l'ordonnance d'un tribunal ou d'un autre organisme, le sous-ministre peut ordonner au gardien, directeur ou responsable de l'établissement de continuer à le détenir à l'expiration de sa peine ou de la durée de sa détention, compte tenu des éventuelles réductions légales de peine ou des mesures de clémence, en vue de son placement sous garde par un agent d'immigration.

1992, ch. 49, par. 102(11)

36. L'alinéa 114(4)a) de la version anglaise de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(a) the selection standards established under paragraph (1)(a) and all regulations made pursuant to paragraphs (1)(b.1) and (f), and

1991, ch. 47

*Loi sur les sociétés d'assurances*

37. Le paragraphe 208(2) de la *Loi sur les sociétés d'assurances* est remplacé par ce qui suit :

30

(2) Les administrateurs ne peuvent, en tant que tels, toucher aucune rémunération tant qu'un règlement administratif, fixant le montant global qui peut leur être versé à ce titre pour une période déterminée, n'a pas été approuvé par résolution extraordinaire.

Règlement administratif obligatoire

38. Le passage du paragraphe 237(2) de la version anglaise de la même loi précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

(2) The Governor in Council may make 40 regulations

39. L'alinéa 299(1)e) de la version française de la même loi est remplacé par ce qui suit :